

### Convocation du 12 juillet 2023

- Délibération réflexion Regroupement Pédagogique Intercommunal
- Délibération déclassement parcelle ZL 325
- Délibération résiliation bail location logement communal
- Délibération location logement communal
- Etude devis
- Informations et questions diverses

### **PROCES-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL**

### Séance du 17 juillet 2023 à 20 h 30

Président : LABOUROT Céline

Présents : PESENTI Bruno, BALLOT Emmanuelle, VIELLARD Benoit, DAMY Olivier, MOINE Alexandre, CHAFFANGE Elise, MILLOT Laurent.

Jean-Louis LAPLACE a donné procuration à Céline LABOUROT

Absente excusée : Mathilde PALANGHI

Absents : Sébastien THEVENOT, Delphine GARDIEN, Damien HENRY, Anthony PINTO, Virginie BARATA.

Approbation du Procès-verbal du 13 juin 2023

Nomination secrétaire de séance : Laurent MILLOT

### DÉLIBÉRATION RÉFLEXION REGROUPEMENT PÉDAGOGIQUE INTERCOMMUNAL :

MME le Maire expose au Conseil Municipal qu'au regard de l'évolution des effectifs des enfants scolarisés dans l'école de PARCEY et dans les écoles du RPI GOUX/VILLETTE-LES-DOLE (181 élèves scolarisés en 2022, 175 en 2023 et potentiellement 156 en 2024), ces écoles se retrouvent menacées de plusieurs fermetures de classes pour les prochaines rentrées scolaires.

Afin de réfléchir à une nouvelle organisation scolaire durable et efficiente sur ce territoire, prenant en compte la dynamique des populations et la volonté des élus de maintenir une offre scolaire de qualité et de proximité, plusieurs rencontres ont été organisées entre les élus des trois communes et la communauté d'agglomération du Grand Dole en charge de la compétence périscolaire, restauration scolaire et transport scolaire.

A l'issue de ces échanges, il a été convenu d'avancer dans le sens d'une mise en commun des moyens, via la création d'un Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) PARCEY/GOUX/VILLETTE-LES-DOLE, en y associant éventuellement la commune de CRISSEY. Ce RPI pourrait être créé à la rentrée scolaire de septembre 2024, afin de prendre le temps d'optimiser le fonctionnement des locaux scolaires et périscolaires.

Selon l'Éducation Nationale, l'engagement des communes dans la création d'un RPI permettrait également le maintien du nombre actuel de classes pour la rentrée 2023/2024. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés ;

Décide :

De donner un accord de principe pour la création d'un RPI PARCEY/GOUX/VILLETTE (CRISSEY) pour la rentrée scolaire 2024.

D'autoriser Madame le Maire à continuer la réflexion avec les Maires des communes de Dole, Villette-les-Dole et Crissey, ainsi qu'avec la communauté d'agglomération du Grand Dole et l'inspection académique du Département du Jura pour définir le périmètre et le fonctionnement de ce RPI.

Vote ; Unanimité

### DÉLIBÉRATION DÉCLASSEMENT PARCELLE ZL 325 :

Considérant que le bien communal situé à Parcey, cadastré section ZL N° 325 lieudit « la motte » d'une contenance de 13a 81ca actuellement dénommé « espace vert » était affecté à un service public ;

Considérant que ce bien n'a jamais été concrètement affecté à un service public ou à l'usage direct du public dans la mesure où aucun aménagement n'a jamais été fait et aucune personne ne l'a jamais utilisé

Considérant qu'il résulte de cette situation une désaffectation de fait de ce bien ;

Vu la demande d'un propriétaire joignant d'acquiescer une partie de cette parcelle pour agrandir son terrain ;

Madame le maire propose le déclassement de l'immeuble sis à Parcey, cadastré section ZL N° 325 et son intégration dans le domaine privé de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par vote à mains levées :

- Constate la désaffectation du bien situé à Parcey cadastré section ZL N° 325
- Décide du déclassement de ce bien du domaine public communal et son intégration dans le domaine privé communal
- Autorise Mme Ballot Emmanuelle, 2<sup>ème</sup> adjointe, à signer ledit acte administratif de déclassement et à Madame le Maire à authentifier cet acte administratif de déclassement.

#### **DÉLIBÉRATION RÉSILIATION BAIL LOCATION LOGEMENT COMMUNAL :**

MME le Maire fait part au Conseil Municipal du courrier des locataires du logement communal 4B Grande Rue en date du 20 juin 2023, par lequel ils demandent la résiliation du bail de location à compter du 29 septembre 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide la résiliation du bail de location du logement 4 B Grande Rue, à compter du 29 septembre 2023.

Vote : Unanimité

#### **DÉLIBÉRATION LOCATION LOGEMENT COMMUNAL :**

MME le Maire fait part au Conseil Municipal de la réunion de la commission logements durant laquelle trois dossiers de demande de location pour le logement 4 B Grande Rue ont été étudiés. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Valide le choix de la commission logements et décide de louer, aux mêmes conditions que précédemment, le logement communal 4 B Grande Rue à MME Louise COVAREL à compter du 07 octobre 2023.
- Autorise MME le Maire à établir et signé le bail de location correspondant.

Vote : Unanimité

#### **ÉTUDE DEVIS :**

Le Conseil Municipal valide les devis suivants :

- Entretien fourneau salle des fêtes : HORIS : 249.90 € TTC
- Baie vitrées et volets salle des fêtes : Jura PVC : 8 869.86 € TTC
- Panneaux signalisation : Comat et Valco : 704.64 € TTC
- Kits accrochage : Comat et Valco : 309.60 € TTC

#### **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :**

- M. VIELLARD informe le Conseil Municipal qu'une vente de bois a été conclue pour 4 705 euros.

- Le 14 août aura lieu au stade, à partir de 19 h 30 un spectacle de danse du groupe « Méthys » suivi d'un concert du groupe Eclipse puis d'un feu d'artifice. Restauration et buvette seront assurées par le club de foot féminin de Gevry.

Séance levée à 21 h 45

Le Maire,  
Céline LABOURET



Le Secrétaire,  
Laurent MILLOT

A black ink signature of Laurent Millot.